



Centre intercantonal  
d'information  
sur les croyances  
et sur les activités  
des groupements  
à caractère spirituel,  
religieux ou ésotérique

## **Rapport d'activité 2002 du Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC)**

### **I Mise en place du Centre**

Le Département de justice, police et sécurité (DJPS) a mis à la disposition du CIC, au mois de janvier 2002, un bureau provisoire, 6, rue du XXXI décembre. Le CIC a déménagé dans des locaux définitifs, au 27 bd Helvétique, le 18 avril 2002.

A la fin du mois d'avril, les appareils de bureautique ainsi que le mobilier ont été installés.

Une infrastructure informatique adaptée a été aménagée le 7 mai 2002. Le site internet du CIC est en ligne depuis le 23 mai 2002 ([www.cic-info.ch](http://www.cic-info.ch)).

Le programme d'identité visuelle du CIC (logotype, papeterie d'entreprise) a été réalisé par la suite.

Durant les premiers mois d'activité, les questions d'infrastructures ont été réglées.

Cette période a été nécessaire pour élaborer de façon précise le fonctionnement du CIC, ses objectifs et les moyens de les atteindre, dans un souci de rigueur, de prévention et de tolérance.

Le CIC est ouvert au public depuis la mi-mai 2002.

### **II Conseil de Fondation**

Les membres du Conseil de fondation sont les suivants :

Pour le canton de Genève : M. François Bellanger, avocat et professeur à l'Université de Genève, M. Pierre Froidevaux, médecin et député au Grand Conseil et M. Eric Fuchs, professeur honoraire à l'Université de Genève.

Pour le canton de Vaud : M. Christophe Calame, professeur au gymnase de Morges et M. Roland Campiche, professeur honoraire à l'Université de Lausanne et ancien directeur de l'Observatoire de religions en Suisse.

Pour le canton du Valais : M. Guy Luisier, recteur du lycée-collège de l'Abbaye de Saint-Maurice et Mme Véronique Zumtein, médecin adjoint auprès des institutions psychiatriques du Valais romand.

Pour le canton du Tessin : Mme Michela Trisconi, historienne des religions.

Le Conseil de fondation du CIC s'est réuni le 14 décembre 2001, le 21 mars 2002, le 14 juin et le 20 novembre 2002.

### **III Personnel**

Mme Nathalie Narbel, philosophe et historienne des religions, travaille depuis janvier 2002 à 75%, en qualité de responsable.

Mme Dorette Chappuis a travaillé durant quinze jours, en février 2002, à 80 %.

Mme Brigitte Knobel, a commencé ses activités au CIC le 1<sup>er</sup> juillet 2002 à 80 %, en qualité de sociologue.

Mme Noura Tallal, étudiante UNIGE, travaille au CIC depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002 à 20 %, en qualité d'assistante scientifique.

### **IV Principales activités**

La mission du CIC consiste à rechercher et à diffuser, sur demande de particuliers, d'administrations, de médias ou d'institutions, de l'information sur des mouvements religieux, spirituels ou ésotériques dans un souci d'objectivité et de rigueur scientifique. Par l'information qu'il diffuse, le CIC participe à favoriser la tolérance. En effet, une meilleure connaissance des mouvements religieux prévient la méfiance du public et désamorce les préjugés. D'autre part, certaines dérives peuvent être évitées si des personnes attirées par un mouvement sont informées des problèmes qui ont été rencontrés au sein de celui-ci. Les premiers mois d'activité du CIC lui ont montré qu'il atteignait l'un de ces deux objectifs dans la plupart des cas.

De plus, si le CIC n'est pas compétent en matière de conseil psychologique, il a établi, en collaborations avec des professionnels de la santé, une liste de praticiens, psychiatres et psychologues, vers lesquels il peut diriger des personnes, le cas échéant.

Pour réaliser son travail, le CIC constitue une bibliothèque d'ouvrages de référence, historiques, sociologiques, théologiques et juridiques et une documentation qu'il recueille et analyse.

Les demandes sont faites, la plupart du temps, par téléphone. Il arrive également que le CIC accueille des personnes désireuses de s'informer. La confidentialité est garantie aux personnes qui saisissent le CIC.

Une fois la question concernant un mouvement religieux ou spirituel précisément circonscrite, les responsables du CIC font un travail de recherche important auprès du mouvement lui-même, dans la littérature scientifique, dans les médias généralistes et auprès des associations de défense de victimes.

Elles établissent un rapport écrit qui contient entre 5 et 10 pages et y annexent une documentation importante, entre 3 et 24 annexes, suivant les dossiers.

Ces rapports, continuellement mis à jours, constitueront un fond de documentation inédit en Suisse.

### **a — L'évolution des demandes**

Entre janvier et mai 2002, durant la période de mise en place, le CIC a traité 15 demandes.

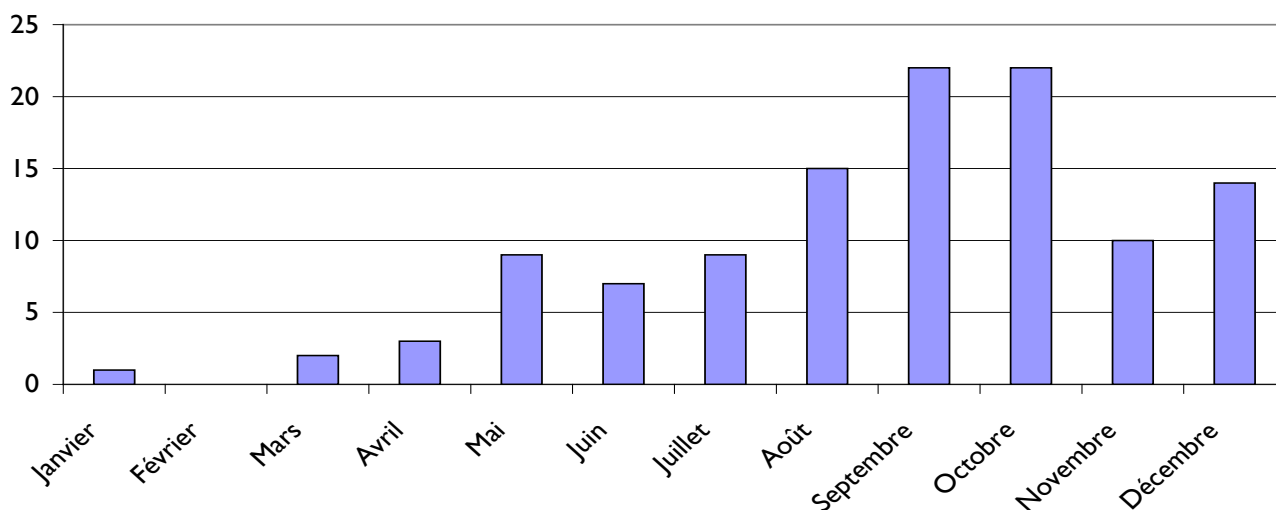
De juin à octobre, il a traité 75 demandes.

Au total, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2002, le CIC a traité 114 demandes.

Le nombre de demandes est en augmentation depuis septembre 2002.

Cinq jours de travail sont nécessaires, en moyenne, pour traiter correctement une demande et fournir une réponse détaillée. Certaines réponses rapides sont faites par téléphone, mais la plupart sont écrites. Il arrive également que des personnes se présentent au CIC et souhaitent obtenir une documentation, sans mise en forme particulière. C'est le cas, par exemple, des journalistes qui attendent une réponse rapide.

Tableau a - Evolution des demandes



### **b — L'origine des demandes (privés, administration, organismes privés, médias, mouvements religieux)**

Les demandes qui ont été adressées à ce jour au CIC proviennent pour moitié environ de particuliers et, pour le reste, d'institutions professionnelles (administrations publiques, médias, organismes privés ou mouvements religieux.)

#### **1. Exemples de demandes provenant de l'administration publique :**

L'Administration fiscale du canton de Genève qui a sollicité le CIC à plusieurs reprises pour des demandes d'information concernant des dossiers d'exonération fiscale d'associations culturelles.

Le CIC a également répondu au Tuteur général de l'Etat de Vaud.

Le Tribunal d'arrondissement de Lausanne a confié une expertise judiciaire au CIC.

Des administrations communales s'adressent aussi au CIC dans le cas de location de salles à des mouvements religieux ou spirituels, par exemple.

## 2. Exemples d'entreprises privées :

Des entreprises privées ont saisi le CIC pour avoir des informations sur des mouvements qui souhaitaient engager leurs services, ainsi que sur des formations continues proposées aux employées.

Le CIC a aussi reçu des demandes provenant de psychologues, de professionnels de la santé.

## 3. Exemple de médias :

Le CIC a répondu, à plusieurs reprises, à des questions de journalistes de presse écrite, de radio et d'agence de presse et leur a fourni une documentation rapidement.

## 4. Autres exemples

Enfin, trois mouvements religieux ont sollicité le CIC pour obtenir de la documentation, en général scientifique, les concernant.

Tableau b/1 - Origine des demandes

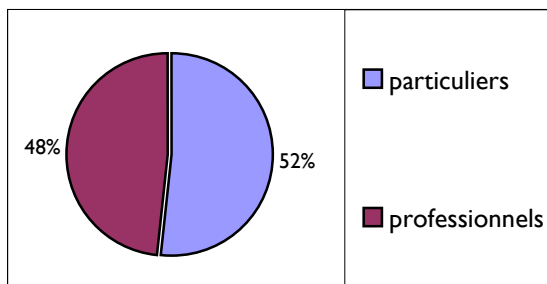
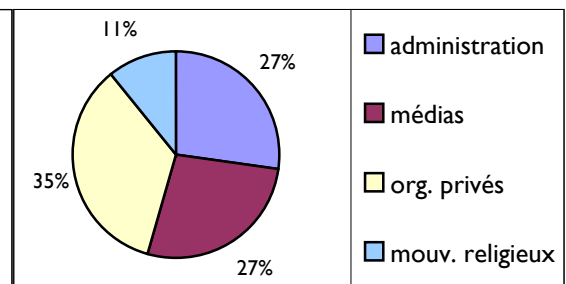


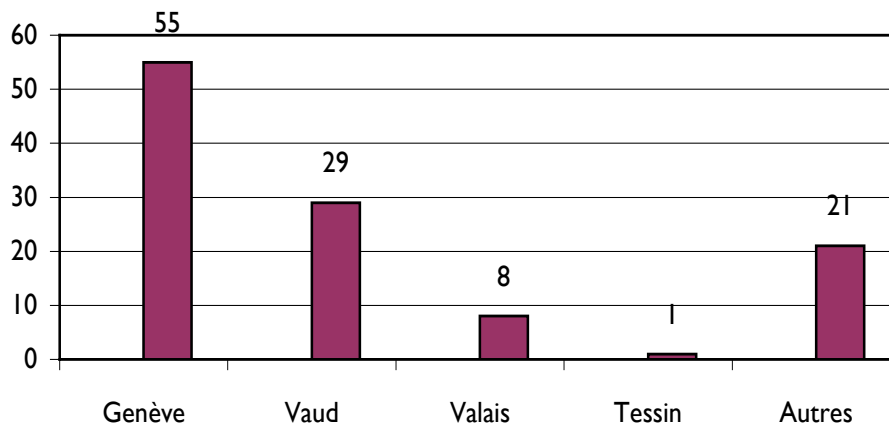
Tableau b/2 - Répartition des demandes prof.



## c — Répartition des demandes d'après les cantons

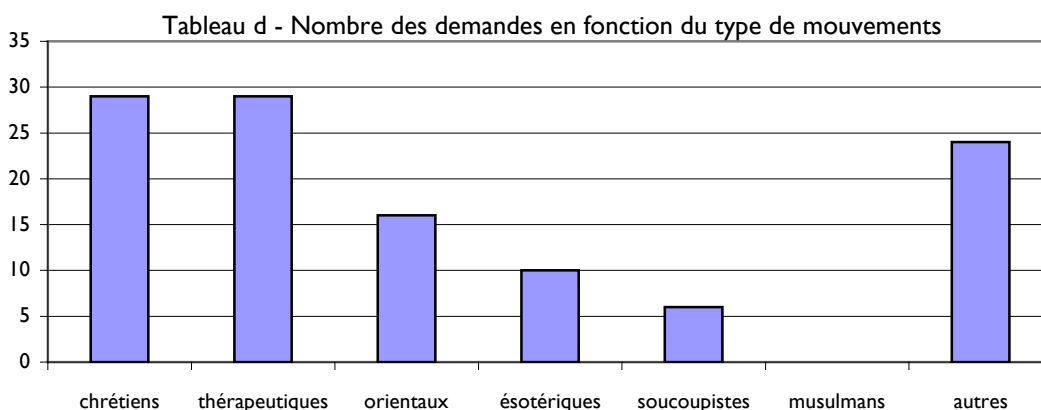
52 % des demandes proviennent du canton de Genève, 24,5 % de Vaud, 8% du Valais et 1 % du Tessin. LE CIC a également répondu à des personnes d'autres cantons dans 14,5 % des cas, dans un esprit de service public.

Tableau c - Origine des demandes par canton



## **d — Mouvements religieux ou spirituels**

Les questions concernant les mouvements chrétiens et les mouvements thérapeutiques ont été les plus nombreuses et correspondent chacune à 25,4 % des demandes. Les mouvements orientaux ont suscité 14 % des demandes, les mouvements ésotériques 9 %. Enfin, les mouvements soucoupistes représentent 5,3 % des demandes. Il n'y a pas eu de demande sur des mouvements musulmans. D'autres demandes ont porté sur des questions juridiques, des statistiques, des adresses de professionnels de la santé, entre autres. Elles représentent 21 % des requêtes.



## **V Campagne d'information**

En vue de faire connaître la nature et l'étendue de ses prestations aux administrations publiques, le CIC a envoyé, durant les deux dernières semaines d'août 2002, un courrier d'information concernant les services qu'il propose à tous les Départements cantonaux de Genève, Vaud, Valais et Tessin, ainsi qu'aux services communaux des grandes villes des cantons mentionnés. Ce courrier a également été adressé aux principaux médias, aux centres LAVI et à plusieurs associations susceptibles d'être intéressées par ses compétences.

Un autre courrier d'information a été adressé à tous les députés des Grands Conseils des cantons de Genève, Vaud, Valais et Tessin.

Cette information auprès des services publics sera poursuivie, dès lors que les relais sont établis au sein des départements. Le CIC a constaté un besoin d'information de la part de nombreux services publics sur les mouvements à caractère religieux, spirituel ou ésotérique. La création du CIC a suscité des réactions très positives, car il offre un service qui n'existait pas auparavant.

## **VI Participation à des colloques universitaires internationaux**

Dans le but d'assurer sa visibilité et d'asseoir sa crédibilité, d'étendre ses contacts et de participer à des échanges d'information, les responsables ont participé à des colloques universitaires internationaux.

Nathalie Narbel a participé en novembre 2001 à un colloque organisé par l'Observatoire des religions en Suisse et l'Université de Lausanne.

Mme Narbel a participé en mars 2002 à un colloque organisé par le GSRL (Groupe de sociologie des religions et de la laïcité) et l'IRESKO (Institut de recherche sur les sociétés contemporaines), laboratoire dépendant du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) à Paris.

Mmes Narbel et Knobel ont pris part en mai 2002 à un colloque organisé par l'Institut d'études des religions et de la laïcité de l'Université libre de Bruxelles.

Mmes Narbel et Knobel ont participé les 7, 8 et 9 novembre 2002 à un colloque organisé par le Centre de sociologie des religions et d'études sociales de l'Université Marc Bloch de Strasbourg.

## **VII Collaborations**

Le CIC et l'ORS (Observatoire des religions en Suisse) ont convenu d'établir une convention de collaboration, sur requête du Conseil d'Etat vaudois.

Le CIC collabore avec le C.I.A.O.S.N. (Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles) de Bruxelles, centre d'information dépendant du Ministère de la justice belge.

Le CIC collabore avec la bibliothèque de la Faculté de théologie de l'Université de Genève.

Le CIC collabore avec les Aumôneries des Hautes Ecoles (UNIL) du canton de Vaud.

Le CIC collabore avec le CEDOFOR (Centre de documentation et de formation religieuses) à Genève.

Le CIC échange des informations avec le bureau des ONG à l'Organisation des Nations Unies à Genève.

Le CIC collabore avec le DIHSR (Département interfacultaire d'histoire et de sciences des religions) dans le cadre d'une expertise demandée par le Tribunal d'arrondissement de Lausanne.

Le CIC collabore avec les éditions Labor et Fides à Genève.

Le CIC échange des informations avec Info-Sekta à Zurich.

Les collaborations, indispensables au fonctionnement du CIC, seront poursuivies et étendues constamment. Un véritable tissu de correspondants, de conseillers scientifiques dans le domaine religieux, des sciences humaines, du droit, de la médecine, etc. se constitue peu à peu.

## **VIII Rencontres et prises de contact**

Les responsables du CIC ont rencontré ou pris contact avec diverses personnalités et services dont, par exemple:

M. le professeur Joerg Stolz, (UNIL), M. Armand Miras du GIS (Groupe d'intervention spéciale) à Genève ; M. Daniel Soom, Hôtel des finances du canton de Genève ; Mme Jubrantini, Service des impôts de l'Etat de Vaud ; Mme Michèle Girardet du DIRE (Département des institutions et des relations extérieures) de l'Etat de Vaud ; M. Ruppen, Administration fiscale du canton du Valais ; les Services de la santé publique des cantons de Genève, Vaud et Valais ; le Département fédéral des Affaires étrangères ; plusieurs enseignants et professeurs des universités de Genève et de Lausanne ; M. Yvan Bourquin, bibliothécaire à la Bibliothèque cantonale et universitaire (Lausanne) ;

Mme Müller de l'ASDFI (association suisse de défense des familles et l'individu) ; Mme Lavergnat du GPFI (groupement de protection de la famille et de l'individu) ; L'UNADAFI (union nationale des associations de défense des familles et de l'individu) à Paris ; M. Mathieu Cossu, consultant pour l'UNADFI à Paris.

Des représentants de mouvements religieux suivants ont été reçus ou contactés afin de déposer leur documentation au CIC. Parmi eux, citons :

Le Falun Gong ; les AESR (assemblées évangéliques de Suisse romande; la FELPS (fédération des Eglises libres et pentecôtisantes de Suisse romande) ; l'Union des Eglises de Réveil ; la FREOE (Fédération romande des œuvres et Eglises évangéliques) ; l'Alliance évangélique romande ; l'Eglise apostolique évangélique ; les Baha'is ; la Méthode Silva ; l'Eglise de Scientologie ; le mouvement raëlien ; PRH (personnalité et relations humaines) ; la Méditation Transcendantale ; la Sokka Gakkai ; Vipassana ; I am ; les Témoins de Jéhovah ; l'Eglise néo-apostolique ; les Focolari ; les Mormons ; Landmark Education ; IIPC (International Institute for projectiology and conscientiology) ; la Fraternité blanche universelles ; l'Eglise néo-apostolique ; les Rose-Croix Amorc ; Shri Ram Chandra Mission, entre autres.

## **IX Revue de presse sur le CIC**

*Le Courrier*, 25 janvier 2002, « L'Etat se donne pour mission de tout dire sur les sectes. »

*ATS*, 6 juin 2002, « Centre intercantonal d'information sur les croyances. »

*Neue Luzerner Zeitung*, 16 août 2002, « Beraterin verhilft zu kritischer Sicht. »

*Tribune de Genève*, 28 août 2002, « L'observatoire des sectes a déjà traité quarante dossiers. »

*Le Nouvelliste*, 4 septembre 2002, « Sectes ou croyances. Un centre intercantonal informe sur les nouveaux mouvements religieux, les groupes ésotériques ou les mouvances spiritualistes. »

*La Gazette de l'Etat de Vaud* (journal de la fonction publique vaudoise), 18 septembre 2002, « Une information neutre et objective sur les groupements religieux. »

Protestinfo, « Genève : ouverture du Centre d'information sur les croyances. », 27 septembre 2002.

*Repère social*, octobre 2002, « Service gratuit. »

## **X Perspectives et projets**

A côté des Eglises établies et des associations culturelles reconnues, les domaines de la santé, de la formation d'adultes et de l'humanitaire sont propices à l'éclosion de mouvements spirituels. Le travail du CIC lui permettra, à moyen terme, de dresser un inventaire de ces mouvements actifs en Suisse romande et de l'actualiser en permanence.

Le CIC a élaboré un questionnaire qu'il a déjà adressé à quelques mouvements religieux. Ce questionnaire traite de la doctrine, de la structure, du rapport à l'Etat, à l'Histoire et à la modernité. L'ensemble de ces questionnaires constituerait une documentation originale provenant des mouvements eux-mêmes.

Le CIC et les éditions Labor et Fides travaillent sur un projet commun: éditer chaque année un ouvrage traitant du rapport entre les Suisses et le religieux. Un projet d'ouvrage consacré aux naissances divines dans les grandes traditions religieuses est déjà en cours.

L'aspect de la protection des données est un point primordial qui nécessite un développement particulier, y compris la sécurité physique du matériel et de ses accès.

## **XI Conclusion**

Le CIC a commencé ses activités en forgeant un instrument pertinent et utile au public et aux administrations. Son expérience, encore brève mais intense, lui a prouvé que le besoin en matière d'information dans le domaine religieux, spirituel et ésotérique est réel et considérable, autant pour des raisons privées que professionnelles.

Il souhaite avoir les moyens d'y répondre dans les meilleures conditions tout en constituant une documentation inédite et utile à tous les acteurs de la société.

François Bellanger  
Président du Conseil de Fondation

Nathalie Narbel  
Directrice